

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2018

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le huit février deux mil-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 2 février 2018 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, MORAND Sandra, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine,

Pouvoirs : Mme PARET Christine à Mme MORAND Sandra
M. DAUZAT Christian à M. LAURENDEAU Patrick
Mme SOUBEYROUX Valérie à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme DE SOUSA Sandra à M. FOURNIER Michel

Absent : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme BASSE Corinne

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Madame Valérie SOUBEYROUX est arrivée en cours de séance à 20h 50.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de crédit pour l'achat d'un mixeur au restaurant scolaire,
- Ouverture de crédit pour l'achat de mobiliers pour la salle des fêtes et le secrétariat de mairie,
- Ouverture de crédit pour la réalisation d'une bi-couche rue de la Malherbe,
- Subvention pour l'insertion et l'emploi d'un jeune,
- Subvention exceptionnelle au profit du Twirling Club dans le cadre de sa participation au championnat du Monde,
- Questions diverses

01. OUVERTURE DE CREDIT POUR L'ACHAT D'UN MIXEUR AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Il est nécessaire de faire l'achat d'un mixeur au restaurant scolaire pour un montant de 472.00 € HT soit 566.40 € TTC.

Pour engager cet achat avant le vote du budget 2018, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2188/107 la somme de 566.40 € qui sera inscrite au budget 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

02. OUVERTURE DE CREDIT POUR L'ACHAT DE MOBILIERS POUR LA SALLE DES FETES ET LE SECRETARIAT DE MAIRIE :

Il est nécessaire de faire l'achat de mobilier complémentaire pour la salle des fêtes et le secrétariat soit 50 chaises, 3 tables et un bloc de rangement pour un montant de 1585.77 € HT soit 1902.92 € TTC.

Pour engager ces achats avant le vote du budget 2018, il convient de valider ces dépenses et de prévoir :

- au compte 2184/098 la somme de 177.38 € qui sera inscrite au budget 2018.
- au compte 2184/091 la somme de 1725.54 € qui sera inscrite au budget 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

03. OUVERTURE DE CREDIT POUR LA REALISATION D'UNE BI-COUCHE RUE DE LA MALHERBE :

Suite à l'aménagement d'un lotissement sur la Z.P.H., il est nécessaire d'en aménager l'accès par la rue de la Malherbe actuellement à l'état de chemin agricole.

Il est donc nécessaire de créer un revêtement de type bi-couche et de réaliser les accès aux habitations en enrobé.

Le montant de ces travaux s'élève à 10 950.00 € HT soit 13 140.00 € TTC.

Pour engager ces travaux avant le vote du budget 2018, il convient de valider cette dépense et de prévoir au compte 2151/105 la somme de 13 140 € qui sera inscrite au budget 2018.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Arrivée Madame Valérie SOUBEYROUX

04. SUBVENTION POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI D'UN JEUNE :

Madame Camille CHAPTAL habitante de la commune, est actuellement en formation en alternance « BTS Opticien Lunetier » dans l'entreprise CEJIDIS à Caluire et Cuire.

Cette formation est pilotée par la Chambre de Métiers et de l'artisanat du Rhône. Cet organisme demande à la commune de participer financièrement à cette formation par l'octroi d'une subvention d'un montant de 120 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

05. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU TWIRLING CLUB DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT DU MONDE :

Deux athlètes du Twirling Club sont sélectionnées pour participer aux championnats du Monde que se dérouleront du 28 mars au 1er avril 2018 à Oslo (Norvège).

Les frais relatifs à ce déplacement sont à la charge du club : transport, hébergement pour un montant d'environ 1000 € par personne.

Il est proposé au conseil de prendre en charge le coût des 2 billets d'avion pour les athlètes concernées soit un montant de 430.06 € TTC (215.03 € x 2).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Conseil communautaire du 6 février 2018

M. le Maire informe le conseil que les deux conseillers communautaires de la commune : Mme Valérie SOUBEYROUX et lui-même se sont abstenus lors du vote du budget de la Communauté d'Agglomération.

Ceci en raison du fait que plusieurs arbitrages ayant des impacts financiers sur les communes n'ont pas été rendus avant le vote. Notamment dans le domaine des transports et des installations d'intérêt communautaire.

❖ **Activités parlementaires**

M. le Député André CHASSAIGNE a fait parvenir aux élus le compte rendu de ses activités parlementaires 2017 en 10 fiches.

Une aborde le problème du compteur LINKY et des conclusions sont les suivantes :

- Les communes n'ont plus vocation à intervenir dans ce domaine et ne peuvent refuser l'installation de ces compteurs,
- L'utilisateur ne peut donc s'opposer à ces opérations s'il désire bénéficier de la fourniture d'électricité par le distributeur : **refuser l'installation du compteur pourrait donc entraîner une surfacturation** car cela demanderait une relève physique des compteurs. Faute d'accord entre les deux parties, **le contrat peut être résilié** mais l'utilisateur sera alors sans accès au réseau dont Enedis est le seul opérateur.

❖ **Dossier OPHIS : rue des Acacias**

M. le Maire et le 1^{er} adjoint ont rencontré les représentants d'OPHIS dans le cadre de la cession à cet organisme de la parcelle de terrain AD 190 sur laquelle est implanté 5 logements (du n°43 au n°51 de la rue des acacias).

Le terrain sera évalué par les domaines.

Les logements seront vendus, le locataire en place sera prioritaire pendant deux mois pour acheter. En tout état de cause, il sera relogé.

Le prix des logements sera évalué en fonction du prix du terrain payé à la commune.

A titre indicatif, les prix de vente seraient compris pour un T3 (73m²) entre 90 000 à 100 000 € et pour un T4 entre 100 000 et 110 000 €.

❖ **Etat des trottoirs**

Mme Séverine BRESSON s'inquiète de l'état des trottoirs suite aux intempéries.

Une opération de remise en état des trottoirs détériorés par le roulage des véhicules, en particulier ceux de la Poste ainsi que les stationnements sera entreprise dès que la météo le permettra.

Un courrier sera adressé à la Poste.

❖ **PLU Intercommunal**

M. le Maire présente au conseil le premier projet du PLUi. En préambule, il rappelle que l'objectif prévu au SCOT pour notre commune est la réalisation de 96 logements à échéance 2030.

Dates à retenir :

Vendredi 9 février 2018 de 9 à 12 h : réunion à la communauté d'agglomération sur le Plan Climat et Air Energie Territorial (PCAET)

Lundi 12 février 2018 à 14 h 30 : obsèques de M. KOZMA

Mardi 13 février 2018 : banque alimentaire

Mercredi 14 février 2018 à 10 h 30 : rendez-vous avec Dactyl Buro

Mercredi 14 février 2018 à 18 h 30 : réunion publique PLUi

Dimanche 18 février 2018 : marche et pot au feu (CCA)

Lundi 19 février 2018 à 20 h 30 : réunion du CCAS

Mardi 20 février 2018 à 9 h : expertise à l'espace sportif

Jeudi 22 février 2018 à 17 h : réunion de la commission de révision des listes électorales

Samedi 24 février 2018 : boum des conscrits

Lundi 26 février 2018 à 20 h : réunion préparatoire du comice agricole à Ennezat

Mardi 27 février 2018 de 9 à 13 h : séminaire finances au Conseil Régional (Association des Maires de France)

Mardi 27 février 2018 à 15 h : réunion avec la direction départementale des routes concernant les travaux de la traversée d'Epinet et le busage rue du Pont Neuf

Mardi 27 février 2018 à 18 h : conseil d'école

Jeudi 1^{er} mars 2018 à 16 h 30 : don du sang

Jeudi 1^{er} mars 2018 à 18 h 30 : réunion publique PLUi à Entraigues

Jeudi 1^{er} mars 2018 à 20 h 30 : conseil municipal

Fin séance : 21 h 45